

Zen en vacances ?

Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances !

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre logement ? Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile.

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. En cas d'anomalie ils sont assurés d'être prévenus, soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation.

Comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut faire la demande à la brigade de gendarmerie, plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum). Pour gagner du temps, un formulaire est accessible, en ligne sur le site www.interieur.gouv.fr. Il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

Quelques incontournables avant de partir.

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir le relever à votre place. N'oubliez pas de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Si vous le pouvez, un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. Renvoyez votre téléphone vers un autre numéro personnel, ou vers celui d'un ami ou d'un membre de la famille.